

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29764**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bretagne Sud, Conservatoire national des arts et métiers, Université de Guyane, Université de la Nouvelle-Calédonie, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris 13, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Aix-Marseille Université, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université de Lille, Université de Tours	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 314 Comptabilité, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Aide à la décision dans l'orientation et le suivi de la stratégie de gestion de l'entreprise
- Construction des budgets
- Surveillance des indicateurs de gestion
- Analyse des écarts entre prévisions et réalisations
- Calcul des coûts utiles pour l'entreprise
- Suivi des indicateurs de performance
- Diagnostic sur les dysfonctionnements
- Accompagnement des professionnels dans la mise en place des outils de gestion
 - Réaliser des études économiques et financières (étude de coût)
- Evaluer l'opportunité et la pertinence, dans des cas simples, d'un système de régulation par les prix de cession interne.
 - Participer à la mise en place un système d'information de gestion
- Produire et adapter un système de calcul des coûts aux évolutions du contexte et aux objectifs de l'organisation.
- Contrôler le respect des procédures par les unités opérationnelles qu'ils suivent.
- Utiliser un découpage en centres de responsabilités à des fins budgétaires.
 - Identifier les écarts significatifs entre les réalisations et les prévisions.
 - Mesurer et analyser les écarts sous forme de statistiques, de tableaux de bord commentés, de rapports d'activité.
- Assurer la retransmission commentée des informations auprès de la direction générale.
- Calculer, justifier et hiérarchiser des indicateurs de performance.
- Elaborer les outils nécessaires au suivi des résultats (tableaux de bord, indicateurs)
- Elaborer et adapter les outils d'analyse, les indicateurs et procédures du contrôle de gestion à l'aide de l'outil informatique.
- Apprécier et piloter la qualité de l'activité de l'entreprise à travers les indicateurs de tableaux de bord
- Exploiter des indicateurs de gestion au sein d'un centre de responsabilité.
- Collecter les données, contrôler leur cohérence, exploiter les systèmes d'information
- Elaborer un projet de plan avec les opérationnels : moyens à mettre en œuvre, cibles chiffrées
- Etablir les prévisions d'activité en termes d'objectifs, de budgets, d'organisation et de moyens.
 - Former les utilisateurs aux outils conçus par le contrôle de gestion et informer les opérationnels sur toute question de nature financière et de gestion.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.

- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M69 : Activités comptables
- Assistant contrôleur de gestion
- Gestionnaire polyvalent dans les PME
- Collaborateur des cabinets d'expertise comptable et de consultants en gestion.
- Responsable des applications de gestion

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1204 : Contrôle de gestion

M1205 : Direction administrative et financière

M1207 : Trésorerie et financement

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29764 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29764 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29764 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29764 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29764 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. • Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. • Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. • Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29764 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des études économiques et financières (étude de coût) • Evaluer l'opportunité et la pertinence, dans des cas simples, d'un système de régulation par les prix de cession interne.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29764 - Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la mise en place un système d'information de gestion • Produire et adapter un système de calcul des coûts aux évolutions du contexte et aux objectifs de l'organisation. • Contrôler le respect des procédures par les unités opérationnelles qu'ils suivent. • Utiliser un découpage en centres de responsabilités à des fins budgétaires.
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 29764 - Mise en œuvre et suivi du contrôle de gestion d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les écarts significatifs entre les réalisations et les prévisions. • Mesurer et analyser les écarts sous forme de statistiques, de tableaux de bord commentés, de rapports d'activité. • Assurer la retransmission commentée des informations auprès de la direction générale. • Calculer, justifier et hiérarchiser des indicateurs de performance. • Elaborer les outils nécessaires au suivi des résultats (tableaux de bord, indicateurs) • Elaborer et adapter les outils d'analyse, les indicateurs et procédures du contrôle de gestion à l'aide de l'outil informatique. • Apprécier et piloter la qualité de l'activité de l'entreprise à travers les indicateurs de tableaux de bord • Exploiter des indicateurs de gestion au sein d'un centre de responsabilité. • Collecter les données, contrôler leur cohérence, exploiter les systèmes d'information • Élaborer un projet de plan avec les opérationnels : moyens à mettre en œuvre, cibles chiffrées • Etablir les prévisions d'activité en termes d'objectifs, de budgets, d'organisation et de moyens.
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 29764 - Management et animation d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Former les utilisateurs aux outils conçus par le contrôle de gestion et informer les opérationnels sur toute question de nature financière et de gestion.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Guyane, arrêté du : 09/06/2017
- Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018

Université de la Nouvelle-calédonie, arrêté du : 06/02/2017
Université de Lille, arrêté du : 13/07/2015
Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
Université Paris 13, arrêté du : 05/10/2015
Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 15/07/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Conservatoire national des arts et métiers

Université de Bretagne Sud

Université de Guyane

Université Paris-Sud - Paris 11

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12

Université Paris 13

Université Jean Monnet - Saint Etienne

Université de la Nouvelle-Calédonie

Aix-Marseille Université

Université de Haute Alsace - Mulhouse

Université de Lille

Université de Tours

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :